



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DIVE 2
Division de la vie
des établissements

Dossier suivi par
Vincent Roux
Gérald Moënnier

Téléphone
02 23 21 77 65
02 23 21 77 74

ce.dive-rectorat@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr



Rennes, le 9 septembre 2019

Le Recteur

à

Monsieur le Président
de l'association
Eau et rivières de Bretagne
7 place Champ au Roy
22200 Guingamp

NRéf :DIVE2/VR/GM

Objet : Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

Après avoir examiné votre dossier et avoir pris l'avis du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, réuni le 5 septembre 2019, j'ai décidé de renouveler votre agrément prévu par les articles D551-1 à D551-12 du Code de l'Education.

Cet agrément vous est octroyé pour une durée de cinq ans, sous réserve de produire chaque année le bilan de vos activités et notamment celles tournées vers le milieu scolaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Fait à Rennes, le 9 septembre 2019

Le Recteur

Emmanuel ETHIS